

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 Juin 2023

Finances – Administration Générale – Personnel

Gestion du personnel / Suppression d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs ;
Budget communal / Décision modificative en investissement ;
Convention de délégation de compétences entre la Région Pays de la Loire et la commune pour l'organisation et la gestion du service de transport scolaire ;

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Opération « Bol de riz » / Reversement à l'association de la somme collectée ;
Ecole / Participation de la commune au voyage scolaire ;
Ecole / Remboursement à l'OGEC des frais de personnel pour la surveillance de la cour pendant la pause méridienne année 2022-2023
Compte-rendu comité de gestion du restaurant scolaire du 26 juin 2023

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme (dossiers déposés depuis le dernier conseil)
Local de services / Révision des loyers et actualisation des charges ;

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Retour sur la rencontre Inter-Foyers
Ecole du sport
Compte-rendu de l'Assemblée Générale de « Réel »

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Tarification des encarts publicitaires pour le calendrier de fin d'année
Présentation du terrain multisports
Présentation de l'application Intramuros
Point sur les associations

Voirie et chemins ruraux

Compte-rendu des travaux

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales
Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation
Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 27 juin 2023

Présents : DALLEY Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, ARRIVE Benjamin, BERNARD Emeline, BOUDAUD Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, LAGET Steven, METAYER Stéphane, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.

Absents excusés : BARRETEAU Angéline, RAGON Claudine

Emeline BERNARD est désignée secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	17	17	10

Approbation du procès-verbal de séance du 5 juin 2023 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2023 à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ♦ Convention avec le SyDEV pour le changement des projecteurs au terrain de football,

Le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTE** de rajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion

Finances – Administration Générale – Personnel

41-2023 - Gestion du personnel suppression d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire explique que la Directrice Générale des Services qui occupait un poste d'Attaché Territorial a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mars 2023, elle a été remplacée le 11 avril 2023 par un agent Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe. Le poste correspondant a été créé par délibération n° 18-2023 le 20 février 2023.

Il précise qu'il n'est pas nécessaire de maintenir le poste inutilisé et indique que le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable à cette suppression lors de sa séance du 22/05/2023.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le nouveau tableau des effectifs :

Grades	
Attaché territorial	supprimé
Rédacteur Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1 Temps complet
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 Temps non complet : 28H/semaine 1 Temps complet
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	2 Temps complets 1 Temps non complet : 4H42mn/semaine
Adjoint Technique Territorial	1 Temps complet 1 Temps non complet : 8H/semaine 1 Temps non complet : 6H/semaine) - vacant 1 Temps non complet : 4H42mn/semaine 1 Temps non complet : 4H42mn/semaine - vacant 1 Temps non complet : 5H29mn/semaine 1 Temps non complet : 8H38mn/semaine 1 Temps non complet : 9H25mn/semaine

Puis il demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la suppression du poste d'Attaché Territorial ;
- ✓ **VALIDE** le tableau des effectifs qui vient de lui être présenté.

42-2023 – Décision Modificative n°1 en investissement sur le Budget Principal :

Monsieur le Maire explique que des ajustements sont nécessaires en investissement sur le budget communal. Il détaille les différents besoins et précise que les dépenses supplémentaires seront financées avec les crédits obtenus de l'Etat (DETR) pour le projet de terrain multisports.

Il présente ensuite la décision modificative correspondante :

OPÉRATION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DECISION MODIFICATIVE	BUDGET APRES DM
INVESTISSEMENT DEPENSES					
41 Logis	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 000 €	+ 2 000 €	+ 5000 €
52 Réseaux	204182	Autres organismes publics	32 500 €	+ 4 600 €	+ 37 100 €
55 Terrain de sport	2138	Autres constructions	113 000 €	+ 10 000 €	123 000 €
63 Ateliers municipaux	2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 500 €	+ 2 000 €	6 500 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES				+18 600 €	

OPÉRATION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DECISION MODIFICATIVE	BUDGET APRES DM
INVESTISSEMENT RECETTES					
	10222	FCTVA	114 000 €	- 3 400 €	110 600 €
	1321	Etat DETR	0	22 000 €	22 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES				+18 600 €	

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative qui vient de lui être présentée
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** la décision modificative n°1 en investissement sur le budget principal

43-2023 - Convention de délégation de compétences entre la Région Pays de la Loire et la commune pour l'organisation et la gestion du service de transport scolaire

Monsieur le Maire explique que le Conseil Régional dispose de la compétence Transports Scolaire qu'il délègue à des organisateurs secondaires (AO2), qui peuvent être des Intercommunalités, des Communes ou même des associations.

Il précise que Saint-André-Goule-d'Oie est AO2 pour les circuits primaires et la précédente convention de délégation de compétence est arrivée à son terme il convient donc de délibérer pour mettre en place la nouvelle convention qui prendra effet le 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 3 ans.

Comme aujourd'hui la commune aura à sa charge :

- Le recueil et le traitement des informations relatives aux élèves relevant de son périmètre d'intervention ;
- Le pouvoir d'initiative en matière de propositions de création, de modification et de suppression de circuits ou de points d'arrêts ;
- La mise en œuvre et le suivi des sanctions en lien avec l'indiscipline des élèves transportés ;
- L'accès aux autres usagers aux circuits scolaires.

La Région participe aux frais de gestion de l'AO2 à hauteur de 15 € par élève et par an.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la signature de la convention de délégation de compétences entre la Région Pays de la Loire et la Commune pour l'organisation et la gestion du service de transport scolaire ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe à signer les pièces s'y rapportant

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

44-2023 - Opération « Bol de Riz » subvention à l'association « Les Amis de l'Institut St Joseph au Vietnam »

Mme SOULARD rappelle au Conseil Municipal que le 5 mai 2023 les enfants et adultes qui déjeunent au restaurant scolaire ont eu la possibilité de participer à l'opération « Bol de Riz » au profit d'une association caritative choisie par la commission des Affaires Scolaires. Le bénéfice de cette action est le suivant :

Type de repas	Nbre de participants	Prix payés	Coût du Bol de riz	Bénéfice au profit de l'Association
Maternelle	46	2,76 €	1 €	80,96 €
Primaire	123	2,92 €	1 €	236,16 €
Adulte	11	3,49 €	1 €	27,39 €
				344,51 €

Elle précise que l'association choisie cette année et dont les actions et démarches ont été préalablement présentées aux enfants s'appelle « Les Amis de l'Institut St Joseph au Vietnam » et propose que la somme de 344,51 € leur soit reversée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour que la somme de 344,51 €, collectée dans le cadre de l'opération « Bol de Riz » organisée au restaurant scolaire le 5 mai 2023, soit reversée à l'association « Les Amis de l'Institut St Joseph au Vietnam »

45-2023 - Ecole Pierre Monnereau / attribution d'une subvention à l'APEL pour l'organisation d'un voyage scolaire sur l'année scolaire 2022-2023

Mme SOULARD, adjointe en charge de ce dossier, rappelle au Conseil Municipal que la commune verse une participation au voyage scolaire organisé par l'école Pierre Monnereau afin d'en réduire le coût pour les familles et permettre ainsi au plus grand nombre d'y avoir accès.

Elle précise que la commission des affaires scolaires propose de verser la somme de 4 € par nuitée et par élève présent, scolarisé en Élémentaire, dans la limite de 4 nuitées par année scolaire. Elle précise que le budget de la classe découverte et la liste des enfants participants seront demandés à l'École avant versement.

Suivant cette règle, pour l'année scolaire 2022-2023, 65 élèves de CP-CE1 et CE2 ont participé à une classe découverte à la mer du 15 au 17 mai sur la commune de Pleneuf Val André. Le Conseil Municipal pourrait donc allouer la subvention suivante :

⇒ 4 € x 2 nuits x 65 enfants = **520 Euros**

Mme Bernard, concernée par cette délibération, ne prend pas part au débat ni au vote

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

- ✓ **FIXE** à 4 € par nuitée et par enfant présent et scolarisés en Élémentaire, la participation de la commune au voyage scolaire, dans la limite de 4 nuitées par année scolaire ;
- ✓ **AUTORISE** le versement de la somme de 520 euros à l'APEL de l'école Pierre Monnereau au titre de la participation de la commune à la classe découverte à la mer du 15 au 17 mai 2023.

46-2023 - Ecole Pierre Monnereau / Remboursement à l'OGEC des charges de personnel pour l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne.

Mme SOULARD, adjointe en charge de ce dossier, rappelle que les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire se rendent ensuite sur la cour de l'Ecole Privée où ils sont pris en charge par les ASEM de l'Ecole. La commune n'a pas d'autre lieu ni d'agents disponibles sur ce temps pour assurer la surveillance des enfants. Ce service étant essentiel aux familles, la commune s'est engagée par délibération n°55-2019 du 8 juillet 2019, à rembourser à l'OGEC le temps de travail de leur personnel sur présentation d'un justificatif des dépenses engagées.

Mme SOULARD présente le bilan financier pour 2022-2023, la participation de la commune s'élève à la somme de 7 203,64 €.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Celui-ci, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de ce dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE SON ACCORD** au reversement à l'association « OGEC Ecole Pierre Monnereau » de Saint-André-Goule-d'Oie de la somme de 7 203,64 € pour l'encadrement des enfants pendant le temps de la pause méridienne pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} Adjointe, de procéder au versement de cette somme.

♦ *Compte-rendu du comité de gestion du restaurant scolaire*

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

47-2023 - Local de services / révision des loyers et des charges au 1^{er} septembre 2023

Monsieur GUERY, adjoint en charge de ce dossier explique que l'article 7 du bail prévoit la révision des loyers au 1^{er} septembre de chaque année, en fonction de l'indice des loyers des activités ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) publié par l'INSEE selon la formule suivante :

Nouveau loyer possible = $\frac{\text{loyer précédent (367,85 € HT)} \times \text{dernier ILAT connu (1^{er} trimestre 2023 : 138,61)}}{\text{indice ILAT du même trimestre de l'année précédente (1^{er} trimestre 2022 : 120,73)}}$
Le loyer pourrait être de 422,33 € HT/mois

⇒ L'article 8 prévoit une actualisation des charges de fonctionnement sur la base de l'inflation (5,2% pour 2022) les charges peuvent être portées à 42,75 € mensuelles.

Ce local n'est actuellement utilisé que par le cabinet des infirmiers(ères) à domicile qui l'utilise environ à 10% du temps.

Il est proposé au conseil de réviser les loyers H.T. auxquels s'appliquera le taux de la TVA en vigueur et les charges de fonctionnement comme suit :

Occupant(s)	Loyer mensuel HT		Charges mensuelles	
	Depuis le 1/09/2022	Au 1/09/2023	Depuis le 1/09/2022	Au 1/09/2023
	336,32	380,10	36,58	38,48
Cabinet des infirmiers(ères) à domicile – Saint-Fulgent	31,53	42,23	4,06	4,27

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **FIXE** le montant du loyer du local de services situé 1 allée des Tilleuls ainsi que les charges correspondantes tels qu'indiqué ci-dessus ;
- ✓ **DIT** que local pourra être utilisé par plusieurs professionnels, dans ces conditions le loyer sera proratisé en fonction du taux d'utilisation du local.

♦ *Présentation des dernières esquisses de la salle*

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

♦ *Retour sur la rencontre Inter-Foyers à laquelle les jeunes de Saint-André-Goule-d'Oie ont participé*

♦ *Ecole du sport : présentation des activités et des groupes de l'année passée*

♦ *Assemblée Générale REEL :*

Mme FONTENY donne aux membres du Conseil Municipal quelques éléments chiffrés présentés en Assemblée Générale et aborde les objectifs de l'association pour la période à venir.

Elle indique que 96 personnes ont été accompagnées durant l'année, que la majorité de celles-ci est peu qualifiée (68%) et cumule des problèmes de logement, de mobilité et parfois même des fragilités psychologiques.

Cinquante-cinq personnes ont retrouvé un emploi après leur passage par Réel.

Communication – Associations – Sports – Loisirs

48-2023 - Tarification des encarts publicitaires pour le calendrier 2024

Monsieur CARTEAU adjoint en charge de ce dossier explique que le tarif voté par délibération 59-2021 le 5 juillet 2021 a été reconduit en 2022. Il fixe le montant des encarts publicitaires de la manière suivante :

Format encart	Tarifs depuis 2021
9 cm par 5 cm	80 €
19 cm par 5 cm	150 €
19 cm par 12 cm	200 €

Il propose de ne pas augmenter le tarif pour le calendrier 2024 en accord avec la commission afin de ne pas pénaliser les entreprises qui voudraient se faire connaître par ce biais.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de ne pas augmenter le tarif des encarts publicitaires pour le calendrier à venir et **RECONDUIT** les tarifs ci-dessus

♦ **Présentation de l'application Intramuros :**

C'est une application pour smartphone permettant à ceux qui l'ont téléchargée de découvrir la commune et d'avoir accès à un certain nombre de services. Elle diffuse également les différentes activités proposées sur la commune par les associations ou les professionnels. Une présentation est prévue dans le bulletin communal de Septembre.

♦ **Point sur les associations**

Futsal : Le club amateur de football en salle est lancé, des créneaux horaires sont prévus pour les entraînements et l'installation de buts rétractables dans la salle intercommunale se fera cet été.

Assemblée Générale du Théâtre : Très bonne année avec des acteurs toujours motivés et des nouveaux qui souhaitent intégrer l'équipe que ce soit pour monter les décors ou pour jouer. Un chèque de 500 € a été remis aux jeunes qui animent la 1^{ère} partie du spectacle

Assemblée Générale du football : Le club se porte bien deux nouveaux entraîneurs vont intégrer le groupe existant. Le club pourra également compter sur un arbitre officiel ce qui évitera les pénalités. Un jeune du club va suivre la formation d'arbitre.

Fête de la musique : Belle soirée avec une bonne participation de la population, les groupes choisis ont été appréciés et ils ont su faire participer le public.

Voirie et chemins ruraux

49-2023 - Convention avec le SyDEV pour le changement des projecteurs au terrain de football

Monsieur DAHERON, conseiller délégué en charge de ce dossier, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu de changer les projecteurs au terrain de football.

Il a été décidé de mettre des LED ce qui représente un surcoût par rapport au prévisionnel mais devraient générer des gains d'éclairage. Il présente ensuite l'engagement financier de la commune

Nature travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation	Montant participation
Rénovation	11 919€	14 303 €	11 919€	80%	9 535 €

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** ladite convention et la participation communale de 9 535 € en découlant.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en œuvre ce dossier et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

♦ **Point sur les travaux réalisés et à venir**

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission « Tourisme, politique du sport et équipements sportifs » le 14 juin : restitution par Richard Colonnier

Points abordés : Développement de l'Espace Gaston Chaissac ;

Equipements sportifs : intervention sur le bassin extérieur piscine de l'Oasis, travaux dans la salle de sport de la Copechagnière.

Action en faveur du sport : mise en place de l'aisance aquatique, découverte de l'escalade à l'école primaire, déploiement de Vendée Terre de Sports.

Commission « Développement économique – agriculture- Emploi – Formation » le 15 juin : restitution par Steven LAGET et Anthony CARTEAU

Points abordés : Stratégie économique et synthèse des échanges de la « table-ronde économique » organisée,

Point sur la démarche « Ecologie Industrielle et Territoriale -EIT-», réflexion sur les différentes zones d'activités et sur l'utilisation du foncier, retour sur la plateforme de co-voiturage professionnel KAROS, présentation du dispositif Ecl'or (Engagement Collectif pour l'Orientement des jeunes)

Réunion du CIAS « Centre Intercommunal d'Action Sociale » restitution par Catherine SOULARD

Point abordé : Ateliers séniors

Démarche citoyenne : des habitants de la commune ont souhaité se réunir à 12H devant la mairie, lundi, pour exprimer leur soutien aux élus face aux violences et détériorations dont ont été victimes les services publics dans certaines villes.

Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

Calendriers des réunions 2023 :

Conseils municipaux 2023 à 20 heures				
Lundi 11 septembre	Lundi 9 octobre	Lundi 6 novembre	Lundi 11 décembre	

Levée de la séance : 21H20

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 5 juillet 2023

<p>Le Maire : Jacky DALLET</p>  	<p>La Secrétaire de Séance : Emeline BERNARD</p> 
--	---